

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE – N° 2018-032 « COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN »

L'an 2018, le jeudi 8 mars, à 18h00, le Conseil de Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Chazey-sur-Ain, sous la présidence de Jean-Louis GUYADER, Président.

Date de convocation : mardi 27 février 2018 - Secrétaire de séance : Eric BEAUFORT

Nombre de membres en exercice : 84 - Nombre de présents : 65 - Nombre de votants : 72

Etaient présents et ont pris part au vote : Max ORSET, Daniel FABRE, Sandrine CASTELLANO, Christian DE BOISSIEU, Renée PONTAROLO, Sylvie SONNERY, Thierry DEROUBAIX, Josiane ARMAND, Jean-Marc RIGAUD, Patricia GRIMAL, Gisèle LEVRAT, Lionel MANOS, Marcel CHEVÉ, Sylvie RIGHETTI, Jean-Félix FEZZOLI, Daniel MARTIN, Bernard PERRET, Jacky LAMBERT, Jean-Louis GUYADER, Joël BRUNET, René DULOT, Jean PEYSSON, Christian LIMOUSIN, Gérard BROCHIER, Marius BROCARD, André MOINGEON, Agnès ROLLET, Gilles CELLIER, Annie BRISON, Gérard BOREL, Sylvie COMTE, Marilyn BOTTEX, Jean-Pierre GAGNE, Thérèse SIBERT, Franck PLANET, Simon ALBERT, Jean-Paul BIGLIA, Jean MARCELLI, Christian BUSSY, Elisabeth LAROCHE, Jean-Alex PELLETIER, Gilbert BABOLAT, Patrice MARTIN, Evelyne REYMOND-BABOLAT, Paul VERNAY, Jean-Marie CASTELLANI, Pascal COLLIGNON, Catherine DAPORTA, Jean-Luc ROBIN, Elisabeth PUYPE, Eric GAILLARD, Gilbert BOUCHON, Josiane CANARD, Patrick MILLET, Marcel JACQUIN, Martial MONTEGRE, Frédérique BOREL, Daniel BEGUET, Albert BERTHOLET, Liliane BLANC-FALCON, Françoise VEYSSET, Marc LONGATTE, Eric BEAUFORT, Roselyne BURON, Gérard CLEMENT.

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Laurence CARTRON (à Thierry DEROUBAIX), Jean-Pierre BLANC (à Christian DE BOISSIEU), Patrick CHARVET (à Gisèle LEVRAT), Marie-José SEMET (à Christian BUSSY), Frédéric TOSEL (à Jean-Alex PELLETIER), Jean-Luc RAMEL (à Elisabeth LAROCHE), Fabrice VENET (à Elisabeth PUYPE).

Etaient excusés : Dominique DELOFFRE, Jean-Paul PERSICO, Gérard CHABERT, Frédéric BARDOT, Ghislaine PERNOD, Jacqueline SELIGNAN.

Etaient absents : Michel CHABOT, Marie-Pierre PRAS, Eric NODET, Régine GIROUD, Jean-Pierre HERMAN, Françoise GIRAUDET.

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2018

M. Jean-Louis GUYADER, président, rappelle que la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires s'impose dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, lequel est prévu le 12 avril 2018.

En accord avec le Bureau communautaire et la commission finances et budget, il présente les orientations budgétaires qu'il propose de fixer pour l'exercice 2018 concernant le budget principal de la Communauté de communes, et les budgets annexes « aménagement zones économiques » et « immobilier locatif économique », conformément au rapport d'orientations budgétaires et au document détaillé remis en annexe.

Au terme du débat, le Conseil communautaire, après avoir délibéré :

- PREND ACTE du rapport relatif à l'égalité hommes-femmes.
- PREND ACTE du rapport relatif au développement durable.
- PREND ACTE du rapport d'orientations budgétaires.
- DONNE ACTE au président que le Débat d'Orientations Budgétaires 2018 a eu lieu.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait conforme,

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente délibération,

Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 12 MARS 2018

Affichée le 14 MARS 2018

Pour le président et par délégation
Le 1^{er} vice-président,
Marcel JACQUIN



Le Président, Jean-Louis GUYADER



Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

RAPPELS

L'année 2018 constituera le deuxième exercice budgétaire de la CCPA dans son nouveau périmètre communautaire.

Selon les données de l'INSEE, la population légale est passée de 76 050 à 76 879 habitants, soit une évolution de la population de +1,1 % en un an. 39 des 53 communes ont ainsi vu leur population augmenter.

Par sa population, elle est la 7^{ème} communauté de communes de France.

La tenue du Débat d'Orientations Budgétaires s'impose dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif, lequel est prévu le jeudi 12 avril 2018.

Au fil des dernières années, de nombreux textes ont précisé le contenu minimal du rapport d'orientations budgétaires accompagnant ce débat.

Selon l'article L2312-1 du CGCT, il est précisé que ce rapport doit présenter :

- Les orientations budgétaires,
- Les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette,
- La structure des dépenses et des effectifs,
- L'évolution prévisionnelle et l'exécution de dépenses de personnel,
- Les rémunérations,
- Les avantages en nature,
- Le temps de travail.

Le rapport doit par ailleurs être précédé de deux rapports préalables :

- l'article L. 2311-1-2 du CGCT prévoit que, dans les EPCI regroupant plus de 20 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le président présente un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.
- l'article L. 2311-1-1 du CGCT prévoit que, dans les EPCI de plus de 50 000 habitants, préalablement aux débats sur le projet de budget, le président présente un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

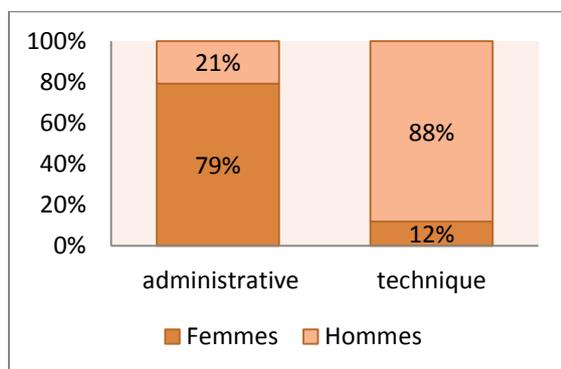
Enfin, l'article 107 de la Loi NOTRe (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République précisée par le décret n°2016-841 du 24 juin 2016) a modifié les modalités de transmission du Débat d'Orientations Budgétaires.

De même que les DOB des communes de plus de 3 500 habitants doivent être transmis au président de l'EPCI, ce dernier doit transmettre le DOB intercommunal aux communes membres dans un délai de quinze jours suivant leur examen en conseil communautaire. Il doit être mis à la disposition du public au siège de l'EPCI et dans chaque mairie.

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE D'EGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Au 31 décembre 2017, la communauté de communes emploie 66 agents dont 64 % d'hommes et 36 % de femmes. La filière technique est à 88 % composée d'agents hommes, mais tous les services, y compris le service de collecte des déchets, est mixte. La filière administrative compte 79 % de femmes.

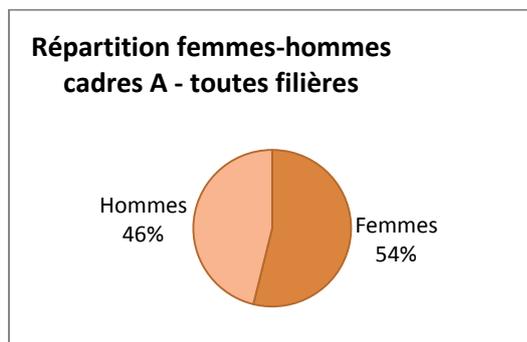
	Femmes	Hommes	Total	% femmes	% hommes
F. administrative	19	5	24	79 %	21 %
F. technique	5	37	42	12 %	88 %
TOTAL	24	42	66	36 %	64 %



Le pourcentage d'emplois titulaires est quasiment identique chez les femmes (88 %) que chez les hommes (90 %).

100 % des agents sont à temps complet. 33 % des femmes travaillent à temps partiel, à leur demande, contre 0 % des hommes. Aucun congé parental n'a été demandé en 2017.

La parité est quasiment respectée au niveau des cadres de la collectivité. Ainsi, la catégorie A est composée de 7 femmes et 6 hommes. La catégorie B est composée de 2 femmes et 1 homme.



Dans le courant de l'année 2017, 70 jours de formation ont été suivis par les 66 agents. 64 % de ces journées concernaient des femmes et 36 % des hommes.

Le 6 juillet 2017, le conseil communautaire a décidé que, dorénavant, le régime indemnitaire serait maintenu pendant les congés maternité, paternité, d'adoption ou liée à des états pathologiques résultant de la grossesse.

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

La Communauté de communes de la Plaine de l'Ain est engagée depuis de nombreuses années sur des politiques et programmes de développement durable, lesquels s'appuient sur les cinq objectifs du développement durable mentionnés à l'article L110-1 du code de l'environnement.

Lutte contre le changement climatique

La CCPA est dotée d'un Plan Climat Air Energie Territorial. La révision de ce plan a été lancée par une délibération adoptée le 29 janvier 2018. Elle s'appuiera sur un état de lieux environnemental, l'ingénierie de l'agence locale de l'énergie et la mise à disposition, un jour par semaine, d'une cadre du SMPIPA.

La CCPA relance en 2018 une nouvelle opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). Elle y associe dès 2018 une plate-forme de rénovation énergétique et développe des aides à la rénovation énergétique, sans condition de ressources. Elle étudie de plus, pour les bénéficiaires les plus modestes, un système d'avance des sommes appelées à être subventionnées dans le cadre de l'OPAH.

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la CCPA soutient des projets liés aux énergies renouvelables, notamment les projets photovoltaïques. Le projet de Villebois vient d'être accepté par l'appel à projets CRE4. Les projets de Lagnieu et Sainte-Julie font l'objet de dépôts de permis de construire début 2018.

Préservation de la biodiversité, des milieux, des ressources ainsi que la sauvegarde des services qu'ils fournissent et des usages qui s'y rattachent

La CCPA a été pionnière pour la mise en place d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative. Elle exonère également les entreprises ayant mis en place des circuits de collecte et traitement de leurs déchets, sans avoir recours au service public de collecte en porte à porte. Elle a mis en place une aide aux particuliers pour l'achat de composteurs domestiques.

Cette politique a conduit à une réduction de la production de déchets non recyclés. Le travail se poursuivra en 2018 sur la gestion et la valorisation des déchets, y compris professionnels, en déchetterie.

La CCPA mène également une politique en faveur des espaces naturels et de la biodiversité. Elle a mis en place une opération de surveillance estivale des berges de la Rivière d'Ain, et une gestion des déchets : collecte à cheval des berges des plans d'eau, points d'apports vers les lieux touristiques...

En matière de mobilité durable, la CCPA poursuit ses actions de promotion du covoiturage. Un projet collectif a débuté en février 2018, en collaboration avec l'Institut National des Etudes Territoriales, pour étudier l'ensemble des questions de mobilité sur le territoire.

La politique de la CCPA en matière de promotion des déplacements cyclables se poursuit également. Un ambitieux schéma de pistes et voies cyclables se déploie d'année en année, avec des objectifs de rabattement vers les gares et d'usages sportifs, de loisir ou touristiques. La voie douce entre Ambérieu-en-Bugey et Ambronay devrait être réalisée avant la fin de l'année. De même seront engagés les travaux de desserte cyclable du nouveau collège de Briord.

Enfin, un certain nombre de mesures de fonctionnement interne tendent à économiser les ressources et les transports. De nombreuses dématérialisations sont en cours, touchant notamment à l'organisation des réunions de conseil. Le règlement de services évolue vers la prise en compte du télétravail et un certain nombre de réunions, associant notamment des services départementaux ou régionaux sont désormais organisées à proximité des gares pour permettre aux participants d'y arriver en transports en commun.

Cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations - Epanouissement de tous les êtres humains

La CCPA porte un important programme de soutiens aux activités sportives et culturelles. Elle soutient non seulement des évènements, mais également des clubs sportifs et les écoles de sport labellisées. Elle est partenaire d'actions culturelles décentralisées dans les communes rurales et leurs écoles, dans le quartier politique de la ville, dans les lycées et collèges.

La CCPA porte, notamment au côté de la ville d'Ambérieu, les opérations de renouvellement urbain du quartier prioritaire politique de la ville « Les Courbes de l'Albarine ».

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat intégrera un volet relatif à ce quartier, comme elle prend en compte les adaptations des logements en lien avec le vieillissement ou le handicap.

Par l'intermédiaire du CLIC, la CCPA joue également un rôle important d'information, de conseil, d'orientation et d'animation à l'attention des personnes âgées.

Elle finance par ailleurs à 80 % la réalisation d'un réseau de trois équipements pour l'accueil de jour des malades d'Alzheimer. Les unités d'Ambérieu en Bugey et Lagnieu sont ouvertes. Celle de Meximieux est au stade de projet avancé.

La transition vers une économie circulaire

Une étude sur les déchets gérés par la communauté de communes et les possibilités de valorisation locale a été réalisée en 2017 par des élèves-ingénieurs de l'INSA. Ses conclusions seront présentées en mars 2018.

Le développement du technopôle Acmutep, sur l'ancien camp militaire des Fromentaux, intègre de nombreuses études et applications visant à retraiter ou réutiliser sur place des déchets de démolition.

RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

LE CONTEXTE NATIONAL

La croissance du PIB en France en 2017 aura été de + 1,9 %, soit nettement plus qu'en 2016 (+ 1,1 %) et qu'en 2015 (+ 1,2 %). La tendance devrait se poursuivre en 2018.

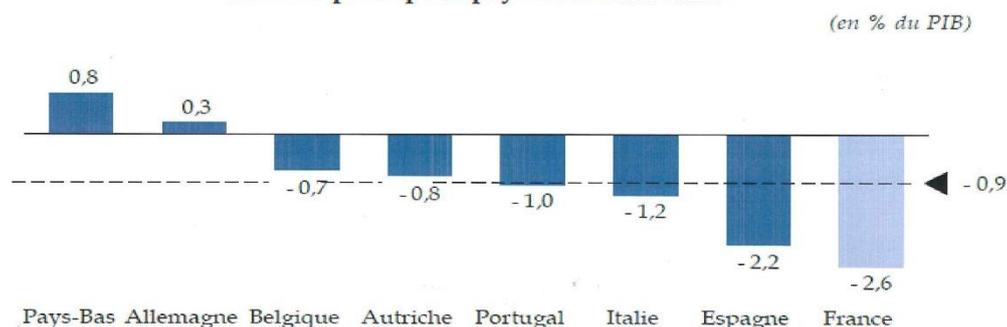
L'inflation devrait aussi poursuivre sa reprise. Elle était de + 1,2 % entre décembre 2017 et décembre 2016. Les prévisions pour 2018 sont de l'ordre de + 1,5 à + 1,7 %.



L'exercice 2018 est la première année du cycle 2018-2022 faisant l'objet de la Loi de Programmation des Finances publiques.

En matière de déficit public, l'objectif de cette loi est de rester sous la barre symbolique des 3 %, engagement de la France devant l'Union Européenne. Il est à noter que la France aura ainsi en 2018 l'un des soldes publics les plus négatifs dans l'Union Européenne et qu'elle ne pourra plus solliciter de sursis auprès des instances européennes, comme cela lui fut accordé deux fois par le passé.

**Prévision du niveau du solde public en 2018
 dans les principaux pays de la zone euro**

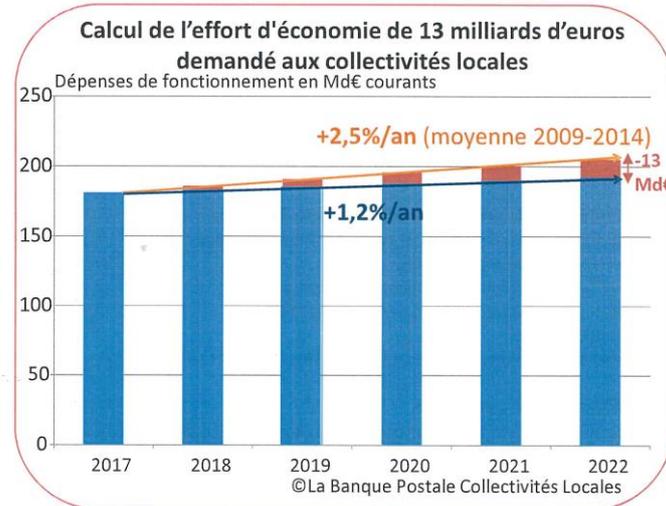


Note de lecture : pour la France, il s'agit de l'évolution prévisionnelle du solde public avant prise en compte du coût du contentieux lié à l'annulation de la taxe à 3 %.

Source : commission des finances du Sénat (d'après les programmes de stabilité 2017 des différents pays)

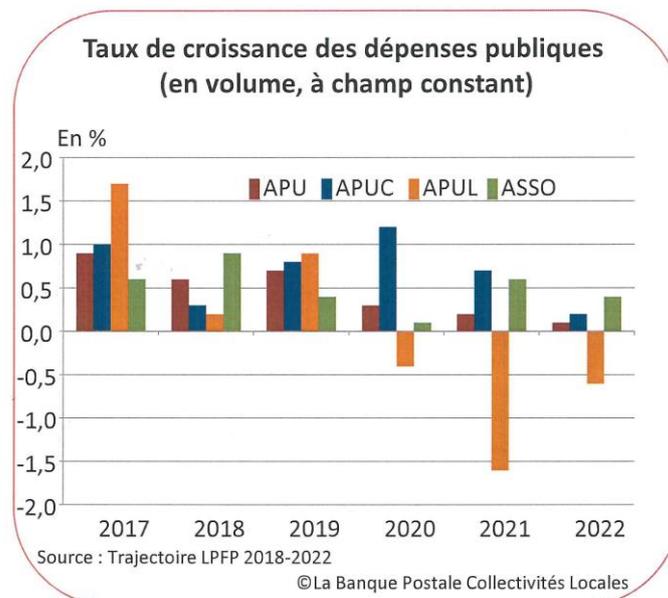
Ce déficit public provient pour plus de 95 % de l'Etat et des administrations centrales. Les administrations publiques locales (APUL) ne représentent que 9 % de la dette publique locale, bien que les dépenses publiques locales représentent quasiment 20 % de la dépense publique totale. Toutefois, l'encours de dette des APUL est en constante augmentation depuis 2002 et les capacités de désendettement se détériorent.

La Loi de Programmation des Finances Publiques envisage, pour les collectivités locales, une augmentation des dépenses de fonctionnement limitée à + 1,2 % par an, soit un effort annuel de 13 milliards d'euros atteint à l'issue de la période 2018-2022, s'ajoutant aux efforts de 11,5 milliards déjà réalisés sur la période 2014-2017.



Cet effort de limitation des dépenses de fonctionnement à + 1,2 % par an est extrêmement difficile à atteindre, si l'on tient compte de l'inflation, de l'effet GVT¹ sur la masse salariale, de la hausse démographique (+ 1,1 % cette année pour la CCPA).

Le budget de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain ne dépasse pas le seuil à partir duquel la contractualisation avec l'Etat devient obligatoire. Toutefois, le calcul des concours de l'Etat pourrait prendre en compte ce ratio à l'horizon 2020. Il est à noter à ce sujet que la Loi de Programmation des Finances Publiques prévoit une nette décroissance des dépenses des administrations locales (APUL) à partir de 2020.



LE CONTEXTE DU BUDGET 2018 DE LA CCPA

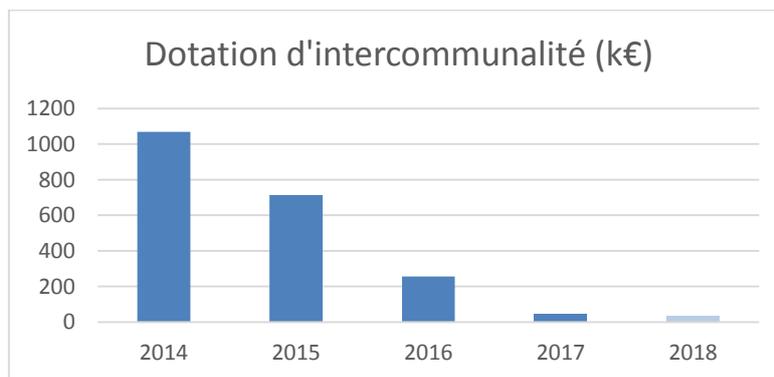
L'enveloppe globale de la DGF est maintenue en 2018, exceptée la fraction de TVA désormais versée aux régions.

Toutefois, nonobstant ce maintien, une tendance lourde se poursuit : la baisse des dotations globales non ciblées, et la hausse des dotations « ciblées » en fonction de certains territoires en difficulté (DSU, DDR...) ou davantage « thématiques ».

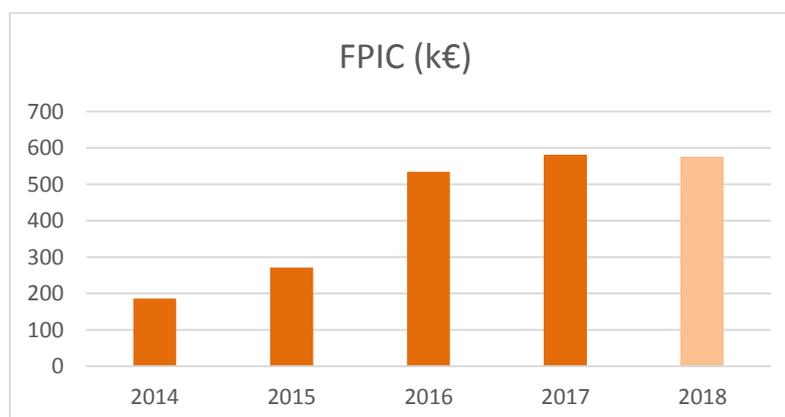
Ainsi, la DCRTP, dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle, devient une variable d'ajustement et baissera de 12 à 15 %, tandis que la DUCSTP, dotation unique de compensation de la taxe professionnelle, disparaît totalement.

Les évolutions de la fiscalité professionnelle s'avèrent fortement pénalisantes pour notre communauté de communes, à dominante industrielle. Les dotations de compensation s'amenuisent fortement, tandis que le FNGIR, qui représente un versement de l'ordre de 9 M€ d'euros pour la CCPA et qui devait compenser les conséquences de la réforme de la taxe professionnelle est figé.

La dotation d'intercommunalité est la part de la DGF qui a été impactée par la contribution au redressement des finances publiques de 2014 à 2017. Cette contribution pour la CCPA représente une perte de dotation de 1,340 millions d'euros.



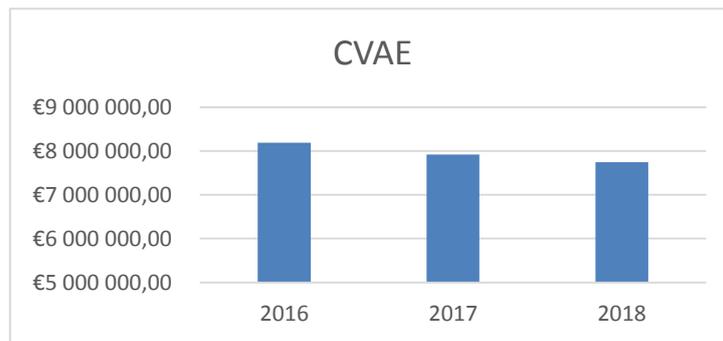
Dans le même temps, la contribution au Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC), qui a triplé entre 2014 et 2017, devrait être à peu près stable en 2018.



La revalorisation des valeurs locatives est désormais calculée sur la base de l'évolution de l'inflation. Elle s'élèvera en 2018 à + 1,24 %.

La contribution sur la valeur ajoutée connaît une baisse régulière, malgré la bonne santé économique du territoire. L'instabilité de cette recette fiscale provient des déclarations des groupes ayant plusieurs implantations sur le territoire national.

La CCPA aura ainsi perdu une recette fiscale de 450 k€ entre 2016 et 2018.



ORIENTATIONS BUDGETAIRES PLURI-ANNUELLES

Lors de deux réunions de travail, la commission des finances s'est penchée sur l'analyse financière pluriannuelle de la communauté de communes.

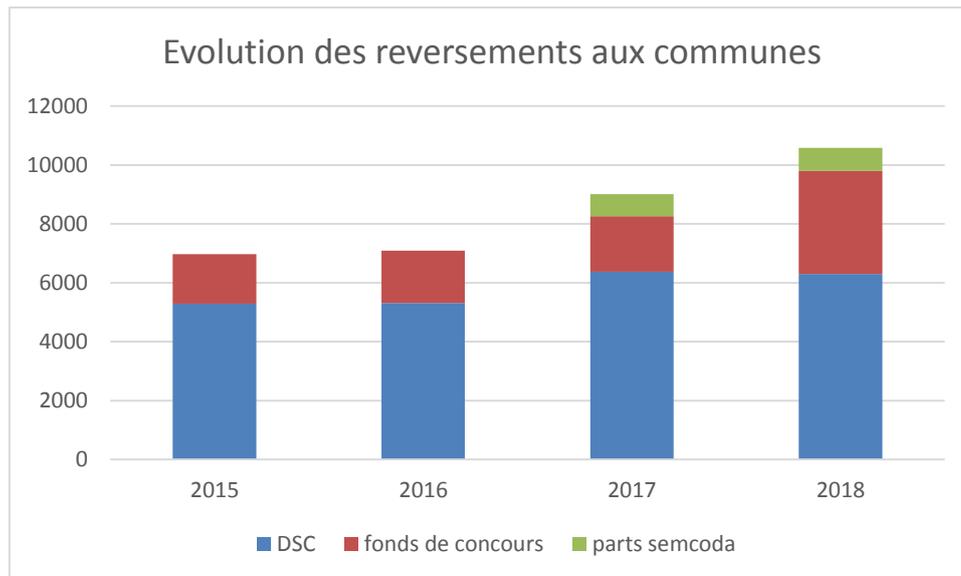
Il apparaît un « effet ciseau » qui nécessite d'apporter des correctifs importants dans les quatre exercices à venir : les recettes de la communauté de communes ont fortement diminué tandis que les versements financiers aux communes membres ont augmenté, tout cela dans un contexte d'élargissement du périmètre.

Plus précisément, les recettes annuelles de la communauté de communes ont baissé d'environ 3 millions d'euros depuis 2015 : 1,340 M€ dus à la contribution au redressement des finances publiques, 0,765 M€ dû au choix opéré en 2017 de maintenir les taux fiscaux et non d'adopter des taux fiscaux pondérés en fonction de l'extension du périmètreⁱⁱ, 0,450 M€ dû à la baisse des recettes de CVAE, env. 0,4 M€ dû à l'augmentation du FPIC.

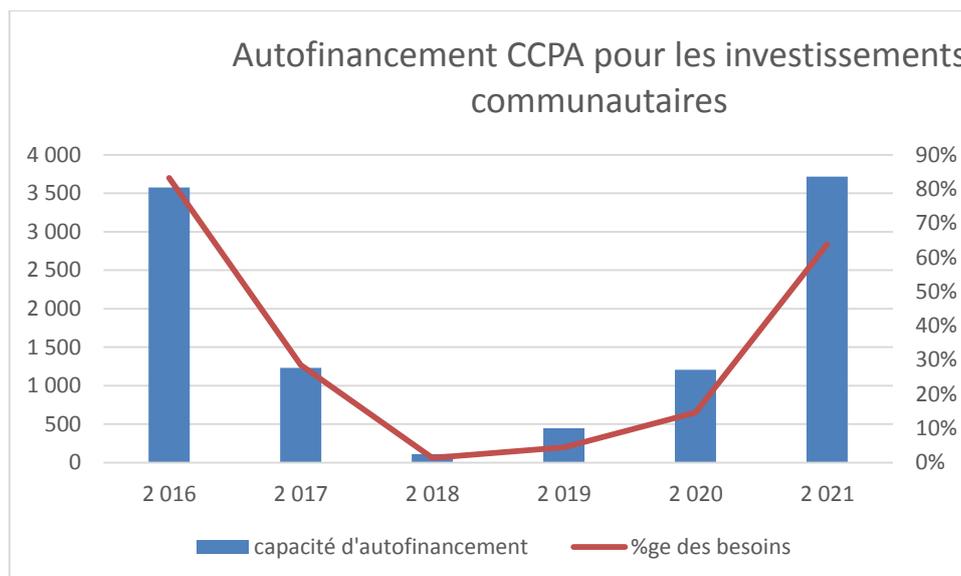
Dès lors l'épargne de gestion (recettes – dépenses de fonctionnement), qui était de l'ordre de 13,2 millions d'euros en 2015 a atteint 10,2 millions d'euros en 2017.

Dans le même temps, les différents versements aux communes ont augmenté. La DSC a augmenté de + 20 %, soit + 1,080 M€, entre 2015 et 2017. Les fonds de concours se sont accumulés en fin de période 2015-2017, alors que dès 2018 un nouveau cycle de trois ans devrait débiter.

En 2018, les versements aux communes devraient ainsi atteindre quasiment 100 % de l'épargne de gestion de la communauté de communes.



En conséquence de cet « effet ciseau » la capacité d'autofinancement des investissements communautaires devrait connaître un creux très significatif, même si les perspectives redeviennent bonnes à l'horizon 2020-2021.



Dans ce contexte, le maintien à l'identique des trois facteurs que sont...

1 – le niveau de reversement aux communes

2 – le non recours à l'emprunt

3 – le niveau de fiscalité

... conduit à une impasse budgétaire dès 2019 ou 2020.

La commission des finances a préconisé le maintien des fonds de concours et de la DSC à un niveau un peu supérieur à celui de 2017, mais en « gelant » ensuite l'enveloppe totale jusqu'en 2021 au moins. Sur ces deux reversements, l'application de critères impliquera toutefois des baisses et des hausses selon les communes.

Le maintien du niveau de reversement aux communes entraîne un certain nombre de conséquences :

- La nécessité de maîtriser le fonctionnement et de prioriser les dépenses d'investissement, voire de les étaler
- La systématisation des recherches de subventions
- La nécessité d'équilibrer certaines dépenses d'investissement par des emprunts, qui seraient à étaler entre 2018 et 2022, pour ne pas dégrader nos ratios financiers et bénéficier de taux bas
- Le lancement d'une réflexion sur la fiscalité : optimisation des bases, politiques d'abattement. Dès 2018, la couverture du budget de fonctionnement des déchets par la TiEOM sera recherchée. De même, le coefficient correcteur de la TASCOM serait porté à 1,05, avec effet sur 2019, pour financer une partie des actions communautaires en faveur du petit commerce.

GRANDES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Dès lors, les grandes orientations budgétaires proposées pour l'exercice 2018 seraient les suivantes :

1 – en matière de reversements financiers aux communes :

- Le maintien au niveau de 2017 pour l'enveloppe de Dotation de Solidarité Communautaire (6,3 millions d'euros)
- Un principe de limitation des baisses et des hausses de DSC pour chaque commune à -3,5 % / + 3,5 % par an, pour les trois prochains exercices
- le passage à 2,250 millions d'euros par an pour les fonds de concours
- un principe de gel de ces enveloppes jusqu'en fin de mandat

2 – en matière d'investissements communautaires

- un coût net des investissements (dépenses – recettes) de l'ordre de 9 millions d'euros (voir tableau joint)
- un recours à l'emprunt maximal de l'ordre de 4 millions d'euros

3 – en matière de fiscalité

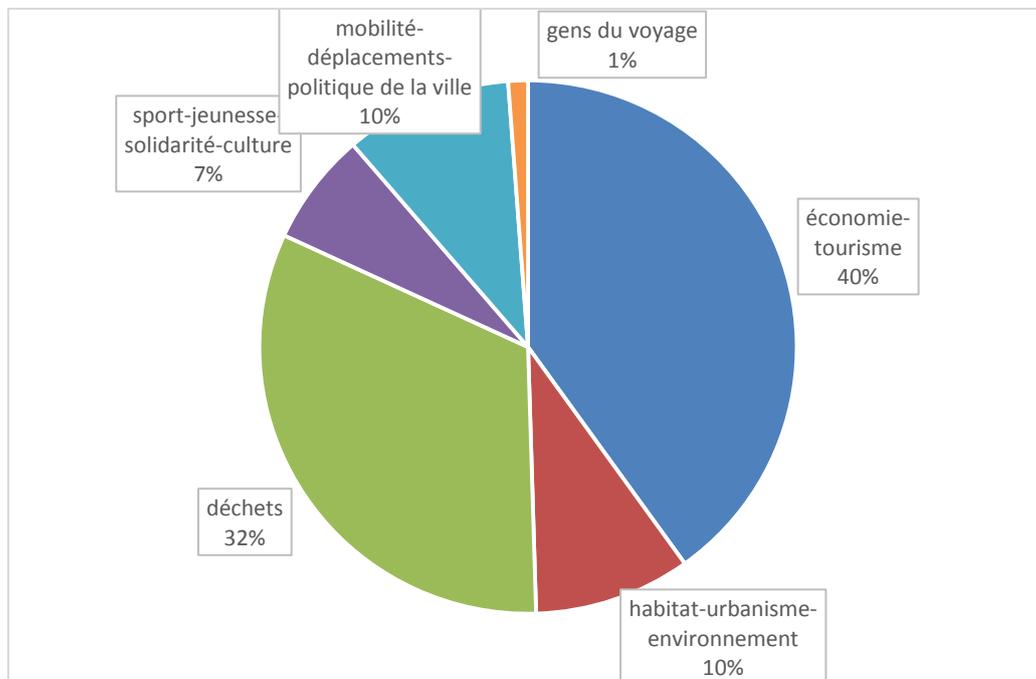
- un maintien des taux de TH (6,30 %), de TFnB (2,06 %), de TFB (0,00 %) et de CFE (19,30 %)
- une modulation du coefficient TASCOM, qui passerait de 1,00 à 1,05 (avec effet décalé en 2019)
- une hausse de la TeOMi pour que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères couvre a minima les dépenses de fonctionnement liées aux déchets. Les dépenses d'investissement resteront supportées intégralement, en 2018, par le budget général

DETAILS PAR THEMATIQUES

Les orientations financières par thématiques, telles qu'elles ont notamment été étudiées dans les commissions, figurent dans le tableau détaillé **en annexe 1**.

En matière de fonctionnement, quelques évolutions notables sont les suivantes :

- Une politique marquée en faveur des commerçants et artisans de centres villes ; au soutien à l'association Amblamex, s'ajouterait un régime d'aide en complément de celui du conseil régional.
- Une politique renouvelée en matière de réhabilitation de l'habitat, grâce à la plate-forme de rénovation énergétique, à l'extension des aides financières aux habitants dépassant les seuils de revenus liés à l'OPAH et à l'avance des financements pour les personnes les plus modestes.
- Des soutiens nouveaux en faveur des communes :
 - o le passage à l'intercommunalité de la contribution du SDIS fera économiser environ 30 k€ aux communes dès 2018,
 - o l'adhésion de la CCPA au CAUE et à l'agence d'ingénierie départementale permet aux communes adhérentes une réduction de 50 % sur leurs contributions,
 - o le schéma de mutualisation développe ses actions : formation des agents, service juridique, intranet des mairies...
- la création de la taxe Gemapi pour financer la nouvelle compétence obligatoire et la création d'un EPIC pour la gestion de l'office de tourisme



Répartition des dépenses de participations et d'actions thématiques – fonctionnement + investissement (hors SDIS et restes à réaliser)

Le tableau **en Annexe 2** catégorise les différents investissements issus de l'Annexe 1 en trois grandes catégories :

- En première colonne, les « coups partis », opérations lancées et en cours.
- En deuxième colonne, ce que l'on pourrait considérer comme des priorités d'investissements réalisables techniquement en 2018.
- En troisième colonne, des dépenses qui ne sont pas forcément réalisables techniquement (essentiellement pour des questions de délais) ou qui ne seraient pas forcément à financer sur l'exercice 2018. Certaines seront toutefois inscrites au budget, dans les limites de l'équilibre.

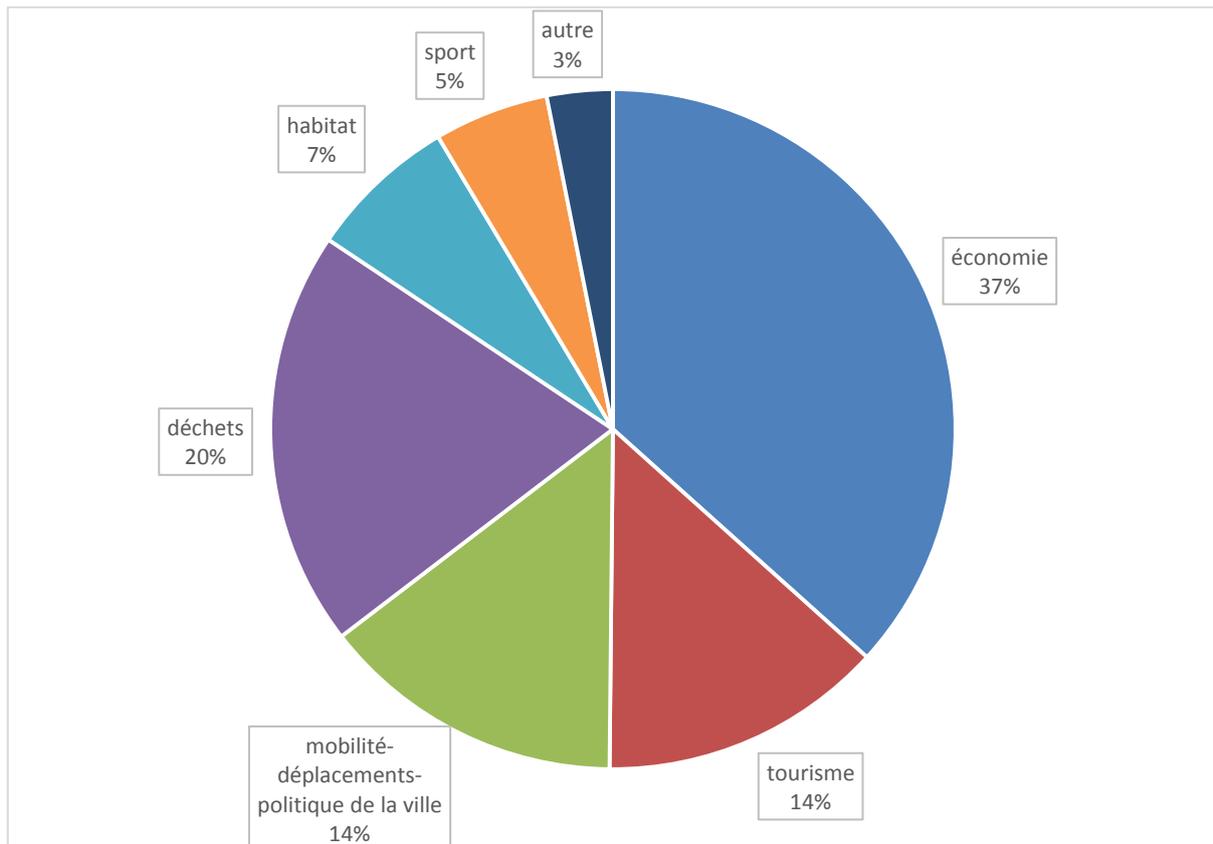
En matière d'investissements, la prospective pluri-annuelle des grands équilibres budgétaires de la communauté de communes laissait entrevoir une perspective d'investissements (hors fonds de concours versés et rachat des parts Semcoda) autour de 6 millions d'euros par an (coût net), dont 2 M€ financés par emprunt. Par rapport à cela, les choix retenus apparaissent supérieurs aux objectifs : environ 10,7 millions d'euros de coût net (colonne 1 + colonne 2).

L'orientation pour le budget 2018 serait alors un niveau de coût net ne dépassant pas 9 millions d'euros, et un niveau d'emprunt ne dépassant pas 4 millions d'euros.

Bien évidemment, les emprunts qui seraient inscrits au budget seront fléchés et ne seraient contractés que si la dépense correspondante a bien été réalisée ; la somme indiquée au budget étant à considérer comme une « autorisation à emprunter jusqu'au montant indiqué ».

Dans ces conditions, les dépenses d'investissement retenues (colonnes 1 et 2 de l'annexe 2) pourraient être les suivantes (y compris les budgets annexes et les restes à réaliser) :

SECTEUR D'ACTIVITES	Total	DONT :	COUT NET
Zones d'activités - Economie	3,41 M€	Acquisitions et réserves foncières	1 845 k€
		Etudes et travaux	2 546 k€
		Fibre optique	327 k€
		Ventes et subventions	- 1 346 k€
Transpolis/Acmutep	1,99 M€	Acmutep	1 339 k€
		Participation à Transpolis	650 k€
Tourisme – Petit Prince	1,98 M€	Appel à projet touristique	668 k€
		Projet Maison du Petit Prince	1 132 k€
		Signalétique – patrimoine – point de vente collectif...	178 k€
Quartier de la Gare Ambérieu	0,8 M€	Etudes PEM	52 k€
		Parkings	62 k€
		Aménagement de l'îlot des Savoirs	675 k€
Accueils de jour Alzheimer	0,27 M€	Subventions	268 k€
Habitat	1,04 M€	Subventions aux bailleurs sociaux	774 k€
		Subventions aux propriétaires	245 k€
Mobilité	1,32 M€	Etudes et Travaux pistes cyclables	698 k€
		Parking et giratoire A42	590 k€
Déchets	2,92 M€	Travaux dans les déchetteries	2 003 k€
		Véhicules	227 k€
		PAV enterrés	412 k€
		Bacs, colonnes à verre et plates-formes	203 k€
		Interventions CTOM Ste Julie et St Rambert	79 k€
Autres	0,98 M€	Château de Chazey	187 k€
		Gymnase de la Plaine de l'Ain	797 k€



Répartition des dépenses d'investissement

Effectifs

Les effectifs pourvus, en équivalent temps-plein, sont les suivants :

- Titulaires de la filière administrative : 5 agents de catégorie A ; 2,6 agents de catégorie B et 9,4 agents de catégorie C (total : 17, un poste étant vacant)
- Titulaires de la filière technique : 1 agent de catégorie A ; 1 agent de catégorie B ; 41,6 agents de catégorie C (total : 43,6)
- Non titulaires : 6,8 agents de catégorie A
- Emplois aidés : 2 agents

Soit un effectif total au 1^{er} janvier 2018 de **69,4** équivalents temps-plein.

Le projet de budget 2018 ne prévoit pas de nouveau recrutement. L'un des deux emplois aidés devrait se transformer en CDD.

Gestion de la dette

Suite aux transferts de compétences issus de l'élargissement du périmètre et des conséquences de la Loi NOTRe, la CCPA gère, depuis le 1^{er} janvier 2017, neuf emprunts.

Concernant le budget principal, la CCPA a repris deux emprunts contractés par les anciennes communautés de communes Vallée de l'Albarine et Rhône Chartreuse de Portes pour financer leurs déchetteries intercommunales. Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 s'élève à 307 581,03 €. Les annuités de l'exercice 2018 s'élèveront à 50 784,44 €, dont 40 813,16 € en remboursement de capital.

Concernant le budget annexe de l'Immobilier Locatif Economique a repris 7 emprunts :

- 3 contractés par l'ancienne communauté de communes de la Vallée de l'Albarine pour la construction des ateliers-relais BCM1, BCM2 et TSM
- 3 contractés par la commune de Château-Gaillard pour l'atelier-relais TNT
- 1 contracté par la commune de Lagnieu pour l'atelier-relais Lagnimmo

Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2018 s'élève à 1 863 925,71 €. Les annuités de l'exercice 2018 s'élèveront à 284 475,64 €, dont 232 008,08 € en remboursement de capital.

Comme indiqué précédemment, le projet de budget 2018 pourrait mentionner le recours à l'emprunt pour certaines dépenses d'investissement, pour un montant total maximal de 4 millions d'euros. Bien évidemment, l'emprunt ne serait contracté qu'en cas de réalisation des dépenses au niveau envisagé et réduit de subventions non encore notifiées.

Mutualisations

Les actions relevant du schéma de mutualisation prévues en 2018 portent :

- Sur la poursuite et l'extension aux nouvelles communes d'un service externalisé de conseil juridique
- Sur le lancement d'un « intranet » des mairies réunissant une base de données partagées et un partage d'informations

Un bilan sera fait des mutualisations de personnel initiées avec la ville d'Ambérieu en Bugey (commande publique) et avec le Syndicat Mixte du PIPA. Des approfondissements pourront être envisagés.

ⁱ GVT : Glissement, Vieillesse, Technique

ⁱⁱ Se référer à la délibération n°2017-095 qui détaille ce mécanisme

CCPA - DOB 2018

		Dépenses		Recettes	
		RAR	BP	RAR	BP
TOTAL GENERAL 1 + 2 + 3		10 488 695	66 692 294	3 054 960	53 872 694
1. LE PACTE FISCAL ET FINANCIER EN LIEN AVEC LES COMMUNES		3 107 944	31 736 617	0	39 072 100
Fiscalité générale et dotations		0	0	0	39 072 100
Taxe d'Habitation	Taux TH 2018 : 6,30 % (produit 2017 = 6 354 200 € dont 15 800 € rôles supplémentaire)				6 465 000
Taxe Foncière	Taux TFNB 2018 : 2,06 % (produit 2017 = 25 269 €)				25 600
	Taux TFB 2018 : 0,00 % (produit 2017 = 0 €)				0
Taxe Additionnelle sur le Foncier non Bâti	TATFNB (produit 2017 = 67 594 €)				68 000
Cotisation Foncière des Entreprises	Taux CFE 2018 : 19,30 % (produit 2017 = 14 534 704 €)				14 790 000
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	CVAE (produit 2017 = 7 921 914 €)				7 743 000
Taxe sur les Surfaces Commerciales	TASCOM (produit 2017 = 844 352 €)				840 000
Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux	IFER (produit 2017 = 6 024 011 €)				6 080 000
Dotation Globale de Fonctionnement	DGF: Dotation d'intercommunalité (46 375 € en 2017) Dotation de compensation (2 737 763 € en 2017)				2 730 500 33 500 2 697 000
Autres dotations et compensations	Compensation des exonérations DUCSTP – CFE – TH – TFNB				330 000
Prélèvements financiers de l'Etat		0	9 831 318	0	0
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources	FNGIR 2017 = 8 929 249 € / FNGIR 2018 = 8 927 318 € + reliquat 2017 = 329 000 €		9 256 318		
Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales	Montant du FPIC (difficile à estimer)		575 000		
Redistribution financière aux communes		3 107 944	21 905 299	0	0
Attribution de Compensation	AC 2017 = 13 314 198,44 € (AC positives = 13 325 390,37 € et AC négatives = 11 191,93 €) - principalement MSAP et GEMAPI en 2018		13 535 000		
Dotation de Solidarité Communautaire			6 300 000		
			1 500 000		
Fonds de Concours Généralistes aux communes	4 ^{ème} génération (2018-2019-2020) 3 ^{ème} génération (2015-2016-2017) : communes ex CCPA 3 ^{ème} génération (2017 uniquement) : communes ex CCVA et ex CCRCP 2 ^{ème} génération (2014 uniquement) : communes ex CCPA	2 666 630	462 299		
FDC hors themes	Carrefour RD 1084		23 803		
FDC Pistes cyclables en agglomération			33 576	50 000	
FDC Zones d'Activité Economiques	ZAE des Piques (Ambronay) ZAE de sous la gare (Villieu Loyes Mollon)		13 182		
FDC Opérations et ZAC communales habitat	ZAC habitat (Villieu Loyes Mollon)		53 525		
Schéma de mutualisation	Service SVP Intranet des mairies - maintenance			57 000 1 000	
2. LES ACTIONS ET LES SERVICES AUX POPULATIONS		1 781 472	18 401 848	94 000	10 290 798
Mobilité, déplacements, stationnement		0	138 800	0	0
Gestion et entretien du parcours cycliste de la ViaRhôna et des boucles locales	Via Rhôna et boucles locales : Convention d'entretien avec les communes (Lagnieu, Saint-Sorlin en Bugey, Sault Brénaz et Villebois)		40 000		
Gestion et entretien des parcours cyclistes hors agglomérations dans le cadre d'un schéma d'aménagement communautaire	Piste Villieu-Loyes-Mollon / Meximieux : frais d'entretien Piste Château-Gaillard / Ambérieu : frais d'entretien Piste Douvres / Ambérieu-en-Bugey : frais d'entretien		20 000		
Gestion et entretien des parcs de stationnement d'intérêt communautaire dont le foncier est propriété, mise à disposition ou location de la CCPA	Parc de covoiturage de Pérouges et parc de stationnement de Meximieux : frais d'électricité Vidéosurveillance parc de stationnement de Meximieux et parc de covoiturage de Pérouges Parc de covoiturage de Pérouges et parc de stationnement de Meximieux : autres frais Parcs de stationnement Ambérieu-en-Bugey gare : location terrains Cordier		3 000 22 000 6 000 32 000		
Participation à des dispositifs de promotion et de valorisation, et à des études, favorisant le transport collectif, le transport à la demande, le covoiturage et les modes doux	Adhésion et promotion de la plate-forme de covoiturage (La Roue Verte)		1 800		
Soutien aux communes et aux personnes de droit privé, dans le cadre de la politique communautaire de mobilité et de déplacements	Participation aux vélos à assistance électrique (modalités inchangées)	0	14 000		
Développement et aménagement économique et emploi		0	775 307	4 000	33 333
Gestion et entretien des zones d'activités économique	ZAE La Bassette (Meximieux) ZAE En Beauvoir (Château-Gaillard) ZAE Les Granges (Meximieux) ZAE du Bachas (Lagnieu) Anciennes ZAE communales (conventions d'entretien) Participation annuelle au fonctionnement du SMPIPA		15 600 15 000 1 440 1 500 66 000 126 000		

CCPA - DOB 2018		Dépenses		Recettes	
		RAR	BP	RAR	BP
Promotion et valorisation économique du territoire / Accueil et soutien des entreprises / soutien aux commerçants	Centrale solaire : indemnité d'immobilisation				10 000
	Actions de communication / relations aux entreprises - fonctionnement du service - communication/réceptions...		15 000		
	Plateforme-emploi mobilité		7 500		
	Amblamex : Subvention annuelle		45 000		
Aide et accompagnement à l'innovation économique	Convention Chambre agriculture		20 000		
	Accompagnement dispositif aide innovation		25 000		
	Contrats tripartites - aides à l'innovation		150 000		
Soutien à l'initiative économique et adhésion à la plate-forme d'initiative locale	Aide aux commerçants / artisans (nouveau)		75 000		
	Participation annuelle Initiative Côtière Plaine de l'Ain (IPAC) - 1 € par hab		76 100		
	ADIE (18 k€) et réseau entreprendre (5 k€)		23 000		
Appui aux clubs des entreprises et aux réseaux économiques inter-entreprises	Participation à l'étude sur les opportunités de développement sur l'aérodrome d'Ambérieu		4 500		
	Myplainedelain.fr : Subvention		0		
ECAM	Myplainedelain.fr : Avance remboursable sur 5 années (à hauteur de 4 k€/an)			4 000	
	Frais de fonctionnement: électricité, gaz, eau...		14 000		
Parc du cheval	Participation au déficit		42 000		
	Fibre optique : participation CCPA et avance subvention CD01 (y compris SIEA)		52 667		23 333
Immobilier d'entreprise (budget annexe BLI)		0	417 976	0	383 000
Gestion et entretien des Bâtiments Locatifs Immobiliers	Loyers perçus				368 000
	Intérêts et remboursement du capital des emprunts		284 476		
	Taxes foncières, taxe d'aménagement et frais de notaires		60 000		
	Remboursement de la taxe foncière par les sociétés				15 000
	Atelier relais ZAE en Beauvoir (Château-Gaillard): entretien (12 k€) et charges (1,5 k€)		13 500		
	BLI ZAE du Moulin à Papier (St-Rambert en Bugey): entretien		36 000		
	BLI ZAE de Blossieu (Lagnieu): entretien		12 000		
	BLI ZAE la Laya (Château-Gaillard): entretien		12 000		
Politiques contractuelles de développement local		24 756	202 060	90 000	230 527
Convention ANRU 1 - Contrat de Ville « Les Courbes de l'Albarine » à Ambérieu en Bugey	Poste de chef de projet urbain + subvention ANRU et participation Commune		42 000		15 750
	Participation au poste de chargé de mission politique de ville		12 500		
	Etudes urbaines : maîtrise d'ouvrage CCPA	24 756		90 000	
	Subventions appel à projet « politique de la ville »		25 000		
Convention ANRU 2 - Contrat de Ville "Les Courbes de l'Albarine" à Ambérieu en Bugey	Phase opérationnelle 2018/2024: Etudes pré op stade AVP/PRO		20 000		2 000
	Maison des projets "Agora" : Participations des utilisateurs aux charges annuelles (4 195 €) et aux loyers (39 849 €) + Loyers payées (53 097 €), loyers perçus et remboursement Ambérieu en Bugey (11 500 €) + charges et frais (9 761 €) + Mise en service et travaux d'aménagement (30 000 €) + remboursement Commune d'Ambérieu en Bugey au travaux (15 000 €) + Subvention (4 375 €)				167 777
Programmes européens LEADER et PAEC	Sur territoires ex-CCVA et ex-CCRCP uniquement		7 560		
Contrat de ruralité: crédits spécifiques			38 750		
Convention DRAC - Projet culturel "Arts caméléons" + subvention Etat, CD01, Région			56 250		45 000
Aménagement, habitat, urbanisme		1 753 637	2 245 961	0	76 500
Elaboration, approbation, suivi et révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et de schémas de secteur	Cotisation annuelle au syndicat mixte BUCOPA		78 000		
	Loyer				4 000
Conseil, appui et assistance aux communes en matière d'urbanisme et d'aménagement (ADS)	Charges de fonctionnement hors salaires dont abonnement documentation (2 400 €)		6 800		
Elaboration d'un Programme Local de l'Habitat (PLH)	Nouveau PLH + subvention CD 01 (ou Etat)		30 000		7 500
	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour bilan PLH et nouvelle OPAH	28 500			
	Adhésions au FSL (23,5 k€), à l'ADIL (7,5 k€)		31 000		
	Animation de la plateforme locale de rénovation énergétique		50 000		
Réalisation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	Subvention Région et Ademe de la plateforme locale de rénovation énergétique				25 000
	Animation et suivi OPAH (engagement pour les cinq années - 500 k€)	17 040	100 000		
Soutien aux bailleurs et aux personnes de droit privé dans le cadre de la politique communautaire du logement et du cadre de vie (dans le cadre du PLH et de l'OPAH)	Subvention ANAH pour l'animation (engagement pour les cinq années - 200 k€)				40 000
	Aides aux bailleurs sociaux (PLH)	774 000	700 000		
	Aides aux propriétaires occupants et propriétaires bailleurs (OPAH)	194 676	400 000		
	Aide aux propriétaires occupants (sur trois années): Bonus performance énergétique		40 000		
EPF de l'Ain	Achat/Rachat des parts SEMCODA aux communes et achat de nouvelles parts	739 421	780 307		
	Remboursement annuité 2018 bâtiment 36 b rue Sarraïl + frais de portage		29 854		

CCPA - DOB 2018

		Dépenses		Recettes	
		RAR	BP	RAR	BP
Collecte et traitement des déchets		0	7 157 786	0	8 611 262
Fiscalité et redevances (TEOM)	Produit TEOM 2017 : 6 141 494 € Taux TEOM 2018 : 5,28 % ex-CCPA (5,01 % en 2017) – Taux TEOM 12,78 % ex-CCRCP (12,40 % en 2017) – 10,07 % ex-CCVA (9,31 % en 2017) Redevance spéciale (yc redevance camping) : 0,024 € / litre / tournée				6 839 262
Collecte et tri des déchets	Maintenance des bacs et gestion TEOM (PO) + PAV enterrés (y compris distribution des sacs)		340 000		
	Achat des sacs jaunes pour la collecte sélective		95 000		
	Enquête conteneurisation ex CCVA (La Poste)		20 000		
	Transport des emballages (Véolia - 85 k€, centre de tri (Paprec - 600 k€)		685 000		
	Collecte à cheval l'été (Iacs)		15 000		
	Collecte ex-CCRCP OM (Briord'ures - 140 k€) et sélective (52 k€)		192 000		
	Reversement éco-organismes + filières du tri (Eco Emballages, Ocad3e, Eco Folio, Arcelor, Revipac, Ecomobilier, Verre, Affimet, Valorplast, Paprec)				1 200 000
	Collecte des PAV enterrés (VEOLIA)		65 000		
	Centre technique: fonctionnement du service (hors RH), eau, élec, maintenances, espaces verts, fournitures et produits, entretien voirie et mobilier,		91 000		
	Vêtements de travail (10 500 €) + blanchisserie (2 500 €)		13 000		
Communication sur le tri		12 000			
Véhicules	Location des BOM ex-CCVA y compris assurances		80 000		
	Carburants		200 000		
	Fournitures, entretien, main d'œuvre des véhicules et pièces		185 000		
Traitement des déchets	Cotisation Organom (cotisation annuelle 352 k€ en 2015 - 505 k€ en 2016 - 628 k€ en 2017) – augmentation de 1 € par hab		716 000		
	Traitement des OM (Organom)		1 700 000		
	Remboursement par Organom frais gestion quai transfert Ste Julie				35 000
Déchèteries communautaires	Traitement des OM (SITOM Nord-Isère)		135 000		
	Forfait accès professionnels en déchèterie (passage à 220 € TTC / professionnel / an)				60 000
	Participation de la Commune de Groslé à l'utilisation de la déchèterie de Lhuis (30 € / an / hab)				11 000
	Gestion des déchèteries (Marcelpoil, Trialp, Quinson et Briord'ures)		2 300 000		
	Entretien des déchèteries et vidéosurveillance; dont St Rambert		50 000		
	Emprunts – remboursement du capital (en investissement)		40 814		
Colonnes à verre	Collecte et transport du verre (Guérin + SME)		140 000		
Balayage des rues	Tarification de la balayeuse (maintien du tarif à 75 € / heure) + 10%				66 000
	Frais de fonctionnement de la balayeuse		30 000		
	Transport des déchets de Balayage (Marcelpoil)		33 000		
Valorisation de matières et réemploi	Participation acquisition des composteurs		4 000		
	Enlèvement des épaves		6 000		
Environnement et développement durable		0	610 400	0	439 000
Actions innovantes et durables à rayonnement communautaire visant à la protection et mise en valeur de l'environnement ; à l'éducation à l'environnement et au développement durable	Subvention Association d'Etude des Ambroisies		3 000		
Surveillance et protection de la ressource en eau / Surveillance des berges de l'Ain	Berges de l'Ain : mission de surveillance (prestation ONF 2018 - 30 k€) + mission de surveillance (prestation ONF 2017 - 29 k€)		59 000		
Suivi, mise en œuvre et révision du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la basse vallée de l'Ain : conseil, animation et communication auprès la commission locale de l'eau (CLE)	Recette taxe GEMAPI				439 000
	Cotisation au syndicat mixte SR3A		490 000		
	Cotisation au syndicat des rivières des territoires de Chalaronne		1 000		
Actions de promotion œuvrant à la qualité de l'air / Adhésion à une association agréée de mesure de la qualité de l'air	Cotisation à l'association Air Rhône-Alpes		12 000		
Elaboration, approbation et suivi d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	Prestations ALEC 01 (PCAET, balades thermographiques, permanences)		30 400		
	Evaluation environnementale et stratégique		15 000		
Accueil des gens du voyage		0	156 035	0	182 920
Gestion et entretien des trois aires accueil des gens du voyage	Tarification 2018 droits de places aires GDV + remboursement de fluides (encaissés via la régie)				48 500
	Recettes CAF : env. 125 k€ en 2015 – env. 123 k€ en 2016 - env. 124 k€ en 2017				128 220
	Evolution du logiciel de gestion		5 000		
	Frais de fonctionnement (fluides, maintenance, matériel...)		80 000		
Gestion et entretien du terrain de grand passage	Tarification terrain GP				6 200
	Loyer terrain grand passage versé à la Commune d'Ambérieu-en-Bugey		41 035		
	Frais de fonctionnement (fluides, maintenance, matériel d'entretien, prestataires externes, gardiennage)		30 000		

CCPA - DOB 2018		2018				
		Dépenses		Recettes		
		RAR	BP	RAR	BP	
Sport, jeunesse, insertion, solidarité, séniors		0	638 506	0	64 506	
Aides dans le domaine du sport aux actions, manifestations et événements à rayonnement intercommunal, régional ou national	Accueil des tours cyclistes (Tour de l'Ain, critérium Dauphiné)		54 000			
	Subventions aux manifestations sportives (39 associations)		80 750			
	Remboursement transport piscine pour les scolaires (dont nouvelles communes 10,5 k€)		60 000			
	Le marathon de la Plaine de l'Ain		17 000		5 000	
	Soirée des champions		8 000			
Soutien aux clubs sportifs de niveau national, aux associations comprenant un ou plusieurs sportifs de haut niveau et aux écoles de sport labélisées	Subventions aux clubs niveau national ou sportifs de haut niveau (12 clubs)		52 500			
	Subventions aux clubs avec écoles de sport labélisées (21 clubs)		18 400			
	Subvention au transport écoles de sport (2 clubs rugby)		11 200			
Aides dans les domaines de la solidarité, de l'insertion et de la jeunesse aux actions, manifestations et événements à rayonnement intercommunal, régional ou national.	Participation annuelle à la Mission Locale		76 050			
	Centre de planification : Loyer (8 370 €), charges (1 030 €), électricité (500 €)		10 000			
	Subventions jeunesse (8 associations)		3 750			
	Subventions solidarité/insertion (11 associations)		62 356			
Animation et gestion d'un Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique (CLIC)	Aide au BAFA		2 000			
	Fonctionnement lié à la poursuite des actions engagées autour de trois axes : service au public, réseau gérontologique, communication et promotion.		38 000			
	Salaires (2,5 postes)		126 000			
Animation de la MSAP Vallée Albarine	Subvention CD 01				59 506	
	Animation et fonctionnement du service (convention)		18 500			
Communication, événementiels, culture		3 079	294 500	0	0	
Culture : aides dans les domaines de la culture aux actions, manifestations et événements à rayonnement intercommunal, régional ou national.	Centre culturel d'Ambronay (80 k€) + Printemps de Pérouges (38 k€) + Sylak (10 k€) + Engrangcons la Musique (7,5 k€) + Le Préau (18 k€) + Autres festivals et projets culturels (18 k€)		153 500			
	Parution du journal Plaine Info (3 ex. conception + impression + distribution)		40 000			
	Conceptions graphiques – impressions diverses		3 000			
	Plan de marketing territorial : Elaboration de la stratégie et plan d'actions		35 000			
	Projet parc et château		15 000			
	Projets de promotion du territoire (photothèque, vidéos...)		10 000			
	Création site WEB	3 079				
	Journées européennes du patrimoine		10 000			
	Animations nouvelles - halloween 7 k€ - soirées musicales 3 k€		10 000			
	Objets, supports de communication (sacs, stylos, clés USB, éco gobelets)		10 000			
	Impressions diverses		3 000			
	Signalétiques diverses		5 000			
	Tourisme		0	438 860	0	193 750
	Office de tourisme intercommunal	Subvention de fonctionnement à l'EPIC (dont 83 750 € agents mis à disposition à l'EPIC)		316 000		
		Remboursements de l'EPIC				83 750
Mise en place Permis à louer			2 000			
Taxe de séjour	Frais de la plateforme de gestion		4 000			
	Collecte et versement à l'EPIC		110 000		110 000	
Sites touristiques	Données Flux Vision		2 500			
	Licence éco-compteur		360			
	Entretien Via Ferrata		4 000			
Gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain		0	56 000	0	45 000	
Gestion et entretien du gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain	Gestion et fonctionnement partagé du gymnase		56 000			
	Participation de la mairie d'Ambérieu-en-Bugey				25 000	
	Participation du Lycée pour l'utilisation				20 000	
SDIS 01		0	1 474 579	0	0	
Service départementale d'incendie et de secours	Contribution obligatoire et allocation vétérance (envrion 1 444 k€ en 2017 + 2,1% en 2018)		1 474 579			

CCPA - DOB 2018		2018			
		Dépenses		Recettes	
		RAR	BP	RAR	BP
Ressources humaines, Elus communautaires		0	3 472 628	0	25 000
Ressources humaines (en recette remboursement congés maternité et arrêt maladie ; emplois aidés...)	Développement économique - Tourisme - Habitat (6,5 postes)		332 800		
	Administration - Informatique - Communication (11 postes)		609 500		
	Gens du voyage (3,5 ETP: 3 gardiens-régisseurs + 0,5 responsable de service + remplacements et astreintes)		127 500		
	Bâtiments - Espaces verts - Ménage - Voirie (5 postes)		179 000		
	ADS (5 postes)		184 000		
	Activités liées aux déchets/balayage (38 postes + remplacements, recours à l'interim...)		1 579 000		
	Dépenses RH transversales				
	Subventions : amicale du personnel (30 k€) & MNT (500 €)		30 500		
	Formation des agents		10 000		
	Formation des agents des communes + participation des communes (schéma de mutualisation)		15 000		10 000
	Frais de déplacement		24 000		
	Remplacements (hors activités déchets)		18 000		
	Assurance CNP prévoyance (40 k€ de provision et 6,5 k€ de complément)		46 500		
	Divers : avancements d'échelon, HC/HS, visites médicales, validations de services, SFT conjoints, contribution FIPHFP, stagiaires, participation...		69 000		
	Recettes RH transversales				15 000
Elus communautaires	Indemnités des élus (Président + 10 Vice-présidents)		202 000		
	Formation des élus		5 000		
Autres frais administratifs	Cotisations diverses aux associations d'élus et des collectivités (ADCF - 8 150 €, ADDIM - 0 €, AMORCE -820 €, ARCICEN - 1 200 €, AFIGEISE - 270 €, ALEC 01 - 7 688 €, CAUE - 7 700 €, Agence technique - 10 000 €)		35 828		
	Indemnité au comptable		5 000		
Frais de gestion courante		0	322 450	0	6 000
Charges de gestion courantes tous sites (hors gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain)	Sarraïl : remboursement des frais par la Commune d'Ambérieu en Bugey (ex CLIC)		6 000		6 000
	Gaia: autres frais (charges de copropro...)		12 000		
	Site de Chazey-sur-Ain (Siège + Château + parc) : frais électricité, d'eau et de gaz		20 000		
	Site de Chazey-sur-Ain (Siège + Château + parc) : entretien, nettoyage, espace verts		47 000		
	Site de Chazey-sur-Ain (Siège + Château + parc) : réparation		30 000		
	Marché de téléphonie (engagement 3 ans pour 52 k€)		17 300		
	Réceptions - participation à des événements		12 000		
	Annonces et insertion		5 000		
	Taxes foncières (23 k€ en 2017)		30 000		
		Fournitures administratives (9 800 €), documentation (4 850 €)		14 650	
Charges administratives tous sites (hors gymnase du Lycée de la Plaine de l'Ain)	Hébergement site internet		1 500		
	Locations imprimantes, copieurs et photocopieurs		43 000		
	Télécommunications		30 000		
	Affranchissements		27 500		
	Assurances		23 000		
Véhicules	Carburant + pneus		3 500		

CCPA - DOB 2018

3. LES PROJETS STRUCTURANTS DU TERRITOIRE		5 599 279	16 553 829	2 960 960	4 509 796
Aménagement des Zones d'Activité Economiques (budget annexe ZAE)		0	4 646 706	3 600	1 912 129
Avance et remboursement du BP au BA ZAE					
	ZAE la Bassette (Meximieux)				
	Signalétique et travaux divers		33 000		
	ZAE en Beauvoir (Château-Gaillard)				
	Acquisitions foncières		8 000		
	Signalétique et travaux divers		12 000		
	Commercialisation (lot 21)				72 000
	ZAE les Granges (Meximieux) - tranche 1				
	Acquisitions foncières - Frais de notaire - Evictions agricoles		36 000		
	Etudes		36 978		
	Travaux		378 752		
	Commercialisation (lots 2, 3, 8, 10 + estimation)				650 000
	ZAE les Granges (Meximieux) - tranche 2				
	Acquisitions foncières		130 000		
	Reprise de la provision de garantie parfaite achèvement sur le budget principal CCPA				300 000
	Etudes		14 400		
	ZAE la Vie du Bois (Ambérieu-en-Bugey)				
	Etudes en cours (EIE + foncier)		120 000		
	Acquisitions foncières		650 000		
	Evictions agricoles		100 000		
	ZAE du Bachas (Lagnieu)				
	Acquisitions foncières		5 000		
	Etudes		28 343		
	Travaux		872 871		
	Subvention CDRA			3 600	
	Subvention CD 01				200 000
	Commercialisation (lots 1, 2, 3, 5, 14, 15, 18 + lot A)				307 130
	Fibre optique ZAE de Blossieu et du Bachas : participation CCPA et avance subvention CD 01 (y compris SIEA)		341 667		154 333
	ZAE des Piques (Ambronay)				
	Travaux (entrée à finir + travaux complémentaire)		65 361		
	Etude et frais de géomètre		50 000		
	ZAE en Pragnat Nord (Ambérieu en Bugey)				
	Acquisitions foncières (Commune de Douvres)		290 000		
	ZAE des Granges (Montagnieu)				
	Maîtrise d'oeuvre - études		15 000		
	Travaux		432 000		
	ZAE de la Croze (Loyettes)				
	Fibre optique : participation CCPA et avance subvention CD 01 (y compris SIEA)		176 667		78 333
	ZAE du Moulin à Papier (Saint-Rambert en Bugey)				
	Acquisitions foncières		197 000		
	Fibre optique : participation CCPA et avance subvention CD 01 (y compris SIEA)		73 667		33 333
	ZAE transférées en 2017				
	Acquisitions foncières (ZAE du Triangle d'Activités - 2 100 €, ZAE en Point Bœuf - 26 900 €)		29 000		
	Commercialisation (ZAE du triangle d'Activités - 2 100 €, ZAE en Point Bœuf - 26 900 €, ZAE la Laya - 88 000 €)				117 000
	Frais divers : géomètre et notaire (ZAE du triangle d'Activités et ZAE la Laya)		3 000		
	Acquisitions foncières (plan de développement des ZAE) et frais divers (notaire, géomètre...)		100 000		
	Etude très haut débit		28 000		
	Travaux de voirie, réseaux et éclairage		300 000		
	Signalétiques		120 000		
Immobilier locatif économique (budget annexe BLI)		3 854	81 000	0	0
Avance et remboursement du BP au BA BLI					
	Bâtiment Locatif Immobilier - Travaux (Atelier relais ZAE en Beauvoir)		3 854		
	Point de vente circuits courts - Acquisition terrains et frais de notaire			15 000	
	Point de vente circuits courts - Etudes			66 000	
Aménagement économique structurant		3 052 708	3 838 023	2 587 329	181 000

CCPA - DOB 2018		2018			
		Dépenses		Recettes	
		RAR	BP	RAR	BP
Projets Transpolis et Acmutep	Transpolis : Subvention au titre de l'immobilier d'entreprises	250 000			
	Transpolis : Participation au financement (3 x 400 k€ dernière année)	400 000			
	Acmutep : Opérations démolition - AMO, maîtrise d'œuvre + étude de sol + travaux + subvention FEDER	2 053 958	1 373 023	2 587 329	
	Acmutep : Poursuite projet - convention partenariats et études (Cerema, VEU et autres) (en fonctionnement)		30 000		
	Acmutep : Poursuite projet - Maîtrise d'œuvre et AMO (300 k€) + viabilisation et recette CAR(420 k€ et 175 k€ R) + capitalisation SEM (250 k€)		970 000		175 000
Quartier des Savoires Ambérieu en Bugey	Acquisitions foncières (Ozgul et Décor émoi)	324 906	330 000		
	Acquisition Bâtiment DDT et terrains		300 000		
	Etudes pré-op ZAC Quartier des Savoires		45 000		
Constitution de réserves foncières	Acquisitions sur les communes de Lagnieu (180 k€) et d'Ambronay (120 k€)		300 000		
Mobilité	Etude d'opportunité A42	23 844			
	Participation du PIPA (en fonctionnement)				6 000
Mesure exceptionnelle compensatoire/TREDI			490 000		
Développement touristique		415 940	2 232 000	28 935	240 000
Promotion du tourisme	Subvention RARA - Eco-compteur sur viarhona			3 935	
	Etudes (ENS - Verticales 60 k€, stratégie digitale 50 k€, programmation OT 10 k€) + subvention CD 01	62 766	120 000	25 000	40 000
	Appel à projets à touristique (dont site internet de l'OT: 40 k€, vidéo 10 k€)	350 258	350 000		
	Cité de Pérouges: Réalisation cheminement gare Meximieux		50 000		
	Château des Allymes: Fonds de concours		116 000		
	Mise en valeur du patrimoine des communes : tranche 1	2 916	150 000		
	Signalétique touristique (RIS 5 k€, routière 15 k€, autoroutière 52 k€)		72 000		
	Promotion et communication touristique (Readiktion 25 k€, événements 10 k€)		35 000		
	Maison du Petit Prince : Acquisition du château (800 k€) et foncières (130 k€)		930 000		
Maison du Petit Prince : AMO et études techniques + co financement RARA (50%) + Indemnités consultation (24 k€ D et 12 k€ R) + Participation au concessionnaire (300 k€) + Subvention RAR (150 k€)		409 000		200 000	
Développement économique - emploi - formation		32 180	26 000	131 976	0
Bâtiment Gaïa à Ambérieu-en-Bugey	Travaux	21 027			
	Subvention CD 01 (82 200 €) + Subvention RARA (20 000 €) + Subvention Etat - DETR (29 776 €)			131 976	
Coworking - FabLab	Acquisition de machines	11 153			
	DSP - subvention au délégataire		26 000		
Equipements solidarité, Séniors, Jeunesse		187 578	1 069 600	0	0
Accueils de jour Alzheimer (projet pluriannuel sur 3 sites)	EHPAD de Meximieux: subvention d'investissement	108 000	292 000		
	EHPAD d'Ambérieu en Bugey et Lagnieu: subvention d'investissement	60 000			
Extension du gymnase de la Plaine de l'Ain	Maîtrise d'œuvre	19 578	360 000		
	Etudes diverses		48 000		
	Acquisitions foncières auprès de la Commune + frais divers (géomètre...)		9 600		
	Travaux		360 000		
Schéma cyclable et parcs de stationnement		367 812	2 642 000	148 620	57 000
Aménagement des parcours cyclistes hors agglomérations dans le cadre d'un schéma d'aménagement communautaire	Acquisition de foncier		20 000		
	Piste Loyettes / Saint-Vulbas (AMO en RAR)	16 065	1 000 000		
	Piste Ambérieu-en-Bugey / Ambronay (AMO en RAR) + Subvention CD 01 (38 400 €), RARA (22 500 €) et Etat DETR (83 845 €)	19 765	450 000	144 745	
	Piste Bourg Saint-Christophe / Pérouges (AMO en RAR)	10 054			
	Piste Serrières de Briord - Briord (étude en RAR)	18 540	550 000		
	Piste de Villebois (2 100 €) + Viarhona - inondations (98 170 €)	100 270			
	Viarhona - Faisabilité technique entre Sault et Groslée (étude)	6 984	50 000	3 875	
Etudes, réalisation et aménagement de parcs de stationnement d'intérêt communautaire (ceux liés aux gares ferroviaires et aux péages autoroutiers)	Parc de stationnement n°2 Meximieux gare (AMO en RAR)	4 079			
	Quartier des savoires à Ambérieu-en-Bugey : Parc de stationnement provisoire - étude (12 k€) + travaux (50 k€)		62 000		
	Parc de covoiturage giratoire A42 : Acquisitions foncières 80 945 € + Travaux (sécurisation carrefour RD 77 - participation CD 01) (500 k€) + Stèle Petit prince (10 k€)	80 945	510 000		
	Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) Ambérieu-en-Bugey: étude et relevé topo (81 111 €) + études préop/esq/aps (30 k€)	111 111			57 000

CCPA - DOB 2018		2018			
		Dépenses		Recettes	
		RAR	BP	RAR	BP
Politique de gestion des déchets		1 444 179	1 590 000	60 500	0
Site de Sainte-Julie	Travaux de réhabilitation de l'ex décharge de Sainte Julie	9 204			
	Matériel divers (machine pneus, croc de fosse, valise diagnostic)		40 000		
Collecte et tri des déchets	Achats de bacs (PO)	11 436	140 000		
Véhicules	Achat d'une nouvelle benne à ordures	196 213			
	Achat d'un véhicule de service (électrique ?)	30 705			
Déchèteries	Travaux d'amélioration des déchèteries (Lagnieu, Lhuis, Saint-Rambert en Bugey, Villebois)	267 259	1 000 000		
	Divers sur déchèteries (cuves...)	48 508	50 000		
	Bâtiment technique St Rambert : travaux d'aménagement et de réfection		30 000		
	AMO et travaux sur Meximieux	732 287		46 000	
Points d'Apports Volontaires	Génie civil PAV semis-enterrés OMR + CS + verre (études + travaux) St-Rambert et Villebois	126 308	300 000	14 500	
	Renouvellement des colonnes externes de collecte du verre à Saint-Rambert	22 260	10 000		
	Plate-formes colonnes à verre	0	20 000		
Gens du voyage		0	96 500	0	0
Gestion et entretien des trois aires accueil des gens du voyage	Aire de Lagnieu - mise en place d'une clôture		17 000		
	Changement des portes des blocs sanitaires		70 000		
Gestion et entretien du terrain de grand passage	Plates-formes béton pour OM sur le terrain		9 500		
Autres actions territorialisées		5 280	0	0	0
Promotion et valorisation du territoire	Installation d'une signalétique CCPA aux principales entrées routières du territoire	5 280			
Bâtiments communautaires		89 747	332 000	0	0
Bâtiment Château et parc (Chazey-sur-Ain)	Réhabilitation du château : AMO pour les travaux de mise en valeur du château (11,9 k€) + choix du MO (60 k€)	11 900	60 000		
	Réhabilitation du château : tranche 1 (4ème trimestre)		100 000		
	Changement du serveur + sécurisation des données informatiques		22 000		
	Parc : travaux, achat matériel, sécurisation		27 000		
Bâtiment GAIA	CLIC / ADS: Climatisation et aménagements extérieurs		11 500		
	Travaux divers		20 000		
	ECAM, LAB01 : Travaux	21 027			
Parkings + parc (Chazey-sur-Ain)	ADAP (modification place PMR au château + signalétique)	17 108	80 000		
	Chemin forestier dans le parc - sécurisation		2 000		
	Motorisation du portail derrière l'annexe		9 500		
	Application ludique dans la parc	36 512			
	Aménagement ancienne piscine	3 200			
FCTVA sur dépenses d'investissement		0	0	0	2 119 667
FCTVA	Dépenses 2017 (4ème trimestre)				123 468
	Dépenses 2018 : Estimatif				1 996 199